

Anglet le, 18 AOUT 2016

MLG/ SA
2016 - N°2520

**Collectif des Associations de Défense
De l'Environnement (CADE)**
Commission Eau et Industrie
A l'attention de M.Pascal BURGUES
Pascal.burgues@orange.fr



Direction Générale Adjointe
des Services en charge
de l'Aménagement, de l'Urbanisme
et du Développement Durable

Toute correspondance
doit être adressée à :

Monsieur le Maire d'Anglet
Hôtel de Ville - BP 303
64603 Anglet cedex
Tél. 05 59 58 35 40
Fax : 05 59 31 91 89
s.techniques@anglet.fr
www.anglet.fr

Affaire suivie par : ML GUILLEMIN ; ml.guillemine@anglet.fr
Objet : Compteurs Linky.

Monsieur,

J'accuse la bonne réception de votre courrier et vous remercie de cet envoi détaillant la position officielle du CADE, sur le déploiement des compteurs Linky.

En réponse à cela, je souhaite compléter le courrier n°2016-2439 daté du 20 juillet, transmis à titre personnel, en vous apportant les éléments d'informations suivants :

Tout d'abord les compteurs électriques sont en effet la propriété des Autorités Organisatrices de la Distribution Électrique, c'est à dire du Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA) pour les communes de notre département. Toutefois, seul le concessionnaire Enedis (anciennement ERDF) a le droit de les développer et de les exploiter.

De ce fait, toute décision communale à l'encontre de cette compétence déléguée est limitée dans son bien-fondé et sa légitimité.

Ce sujet d'actualité, est d'ores et déjà un sujet abordé entre les élus anglois, depuis maintenant plusieurs mois. Il sera évoqué en septembre auprès des Conseils de quartiers, instance de concertation et de relais entre le Maire et les citoyens.

Aussi, je reste pleinement attentif aux remarques et sollicitations de mes administrés et des associations locales à ce sujet, tout en préférant pour le moment, prendre le recul nécessaire avant de me positionner officiellement sur ce sujet.

Soyez assuré de toute mon attention sur le déploiement de ces compteurs intelligents sur notre territoire communal, et des impacts sanitaires qui pourront en découler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.



Le Maire

V. Jégouh
et par délégation,
L'Adjoint délégué